

Procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2025.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 34/26 relatif à la Route du Bey et au carrefour dans le cadre de l'Accès Nord du projet d'agglomération (PM01). Levée des oppositions et crédit d'étude (*M. Claude Wüthrich, 1^{er} membre*).
6. Préavis N°35/26 relatif à la demande de crédit pour la réalisation du second des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public (*M. Pascal Iuliano, 1^{er} membre*).

7. Elections complémentaires :

Elections : d'un(e) Vice-Président(e)
d'un(e) membre et d'un(e) membre-suppléant pour la commission de recours.

8. Autres informations de la Municipalité.
9. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 20 membres sur 23 sont présents. Mme Fabienne Steiner et MM. Olivier Correvon et Philippe Meylan sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est **adopté à la majorité** des membres présents, et 2 abstentions.

3. Communications de la Présidente

La Présidente *Mme Corinne Baltar* informe que la visite du 31 janvier de la PC à Orbe, organisée par le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi pour les membres du Conseil, s'est révélée très intéressante et instructive. Les 6 membres du Conseil et les 3 membres de la Municipalité participant à cette visite ont pu visiter des locaux spacieux flambant neufs et ont été très bien accueilli par les responsables de la PC d'Orbe. Dommage du manque de participation !

- La Présidente nous informe également sur la récente visite du préfet, au cours de laquelle plusieurs questions ont été posées :
 - Y-a-t-il incompatibilité que la boursière fasse partie du Conseil ? - Non.
 - La Présidente peut-elle faire partie du bureau électoral pour le scrutin du 8 mars 2026, alors qu'elle est candidate à la Municipalité ? - Oui, mais pas pour le dépouillement de l'élection à la Municipalité.

- Le poste de Secrétaire du Conseil, peut-il être occupé par une personne externe au Conseil ? - Oui, cela pourrait également être une personne de l'administration communale.

4. Communications de la Municipalité

- *Le Syndic M. Frédéric Rohner* excuse l'absence du Municipal M. Pascal Tétaz et nous présente *Mme Delphine Humblet*, nouvelle Secrétaire municipale depuis le 1^{er} décembre 2025, qui occupait dernièrement le poste de la police des constructions.

- Deux personnes ont encore été nommées à l'administration pour une entrée en fonction officielle au 1^{er} mai 2026 : il s'agit de *Mme Marylène Bocherens* comme nouvelle Boursière communale (de ce fait, démissionnaire de la Vice-Présidence du Conseil), ainsi que de *Mme Daphné Grandjean* pour la Police des Constructions, en remplacement de Mme Delphine Humblet.

5. Préavis 34/26 relatif à la Route du Bey et au carrefour dans le cadre de l'Accès Nord du projet d'agglomération (PM01). Levée des oppositions et crédit d'étude.

M. Claude Wüthrich lit le rapport de la commission composée de MM. Olivier Hirt, John Cochet et de lui-même.

Dans son rapport, la commission relève que par rapport aux quatre oppositions reçues, des solutions satisfaisantes pour toutes les parties sont en voie d'être finalisées. Yverdon-Meubles a formellement retiré son opposition, mais PRO VELO n'a pas encore formellement retiré la sienne, bien que déclarant vouloir se contenter des réponses reçues lors des discussions. Un courrier du Canton est encore attendu par le bureau Perret-Gentil, qui le transmettra à PRO VELO, afin de confirmer l'impossibilité de planter des arbres en bordure d'une route dont la vitesse est supérieure à 50 km/h. La demande de crédit d'étude complémentaire rendue nécessaire par les modifications apportées au projet présenté en 2023, le devis du bureau Perret-Gentil n'appelle pas de remarque particulière.

Dans ses conclusions, la Commission propose à l'unanimité d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. le Syndic Frédéric Rohner nous informe que les oppositions reçues, devraient normalement toutes être retirées, mais à ce jour, les documents signés pour l'attester, ne nous sont pas encore parvenus.

La discussion étant ouverte, *M. Jean-Claude Deriaz* aimerait savoir qu'elle serait l'incidence pour nous, si Grandson ou Yverdon venait à refuser ce projet. *Le Municipal M. Eric Stoll*, nous informe que ce projet a été accepté par Grandson au mois de décembre 2025, ainsi que par Yverdon la semaine dernière. En ce qui concerne le coût des futurs travaux, bien qu'il soit beaucoup trop tôt pour en avoir une évaluation, il s'agira sûrement d'un montant entre 3 et 4 millions, en fonction de ce que nous déciderons de faire. La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 de lever les oppositions au projet de la Route du Bey et au carrefour dans le cadre de l'Accès Nord du projet d'agglomération (PM01)

Article 2 de finaliser le dossier du projet jusqu'à l'évaluation des coûts pour demander au Conseil communal le montant nécessaire aux travaux

Article 3 d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 50'000.-- au compte 79000.3132.01 au budget 2026 à cet effet.

est adopté à la majorité des membres présents, et 1 abstention.

6. Préavis 35/26 relatif à la demande de crédit pour la réalisation du second des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public.

M. Pascal Iuliano lit le rapport de la commission composée de MM. Philippe Meylan, Michel Wanner et de lui-même.

Ce rapport de commission nous fait quelques commentaires sur la demande de crédit qui s'intègre dans la continuité du projet global de la mise à niveau de l'éclairage public de notre village, établi en 2022 en collaboration avec l'entreprise Thol Concept SA, et recommande dans ses conclusions d'accepter ce préavis tel que présenté.

Suite à une question de la Présidente concernant la télégestion et les négociations en cours avec l'entreprise retenue suite à la faillite de l'entreprise adjudicatrice Novaxes, *M. Jean-François Ballif* précise que les négociations concernent les licences. Nous sommes en attente des contrats finalisés pour l'utilisation du logiciel, mais la télégestion fonctionne déjà.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accorder le crédit nécessaire de Fr. 75'000.--. Un compte d'investissement 1401.04 est ouvert au bilan à cet effet.
Le financement sera réalisé au travers de la trésorerie courante

Article 2 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Elections complémentaires :

Suite à la nomination de Mme Marylène Bocherens au poste de Boursière communale, elle nous a présenté sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Nous devons de ce fait, nommer un(e) nouveau(elle) Vice-Président(e), et également compléter les membres de la commission de recours.

Ont acceptés de se porter candidats et ont été élus à l'unanimité des membres présents :

Vice-Président : **M. Olivier Perret**

Commission de recours : **Mme Dominga Leuenberger** comme membre et **M. Michel Wanner** comme membre-suppléant.

Celle-ci se compose dès lors de *MM. Claude Wüthrich, Jean-Claude Deriaz* et *Mme Dominga Leuenberger* comme membres, ainsi que de *M. Michel Wanner* comme membre-suppléant.

8. Autres informations de la Municipalité

M. Pierre-Alain Lunardi nous fait le point de la situation sur les projets de de règlement concernant la vidéosurveillance, le stationnement et la police du feu.

Police du feu : suite au drame de Crans-Montana le 1^{er} janvier dernier, il nous donne beaucoup d'explications sur le fonctionnement des normes incendie, la

manière de calculer ces normes, ainsi que la responsabilité des communes en ce qui concerne la police des constructions et la police du feu. Il nous fait part du problème qu'il n'y ait aucun contrôle obligatoire périodique devant être réalisé. Un nouveau règlement (PPI 2026) était en préparation mais a été stoppé. Son objectif était de pouvoir mettre l'accent sur les contrôles périodiques, tant du point de vue des propriétaires que des autorités (ECA, communes). Il s'agira de reprendre ce règlement afin d'améliorer tous les manquements constatés après ce drame.

Il faudra redéfinir les rôles, les responsabilités, les limites de compétence selon les ouvrages, les exigences de formation, et d'assurer le suivi.

Actuellement, M. Lunardi fait des visites de contrôle de manière inopinée, en se rendant dans les commerces ou autres établissements sans annoncer préalablement sa venue. Suivant les cas, il est accompagné de la Secrétaire municipale, des pompiers ou de l'ECA. De manière générale, les problèmes constatés sont bien pris en compte par les propriétaires et réglés rapidement.

Règlement sur la vidéo-surveillance : un préavis sera certainement présenté à ce sujet lors du Conseil du 22 juin, avec un projet de règlement.

Une analyse des incivilités est en cours avec un monitoring sur 3 mois, afin de voir qu'elles sont les zones les plus affectées, et si la vidéo-surveillance serait utile dans ce domaine-là.

Règlement du stationnement : après quelques années de mise en pratique de ce nouveau règlement, quelques paramètres vont être modifiés. Nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup de besoins extérieurs à la commune, notamment de Chamard. Une mise à jour de ce règlement permettant de mieux concilier l'offre et la demande, sera présenté lors d'un prochain Conseil.

9. Interventions individuelles et divers

- *M. Cyril Jeanneret* aimerait savoir si les finitions de la place de jeux, sont agendées prochainement. En l'absence de *M. Pascal Tétaz* Municipal en charge de ce dicastère, le Syndic *M. Frédéric Rohner* prend note de la demande.
- *Mme Dominga Leuenberger* aimerait savoir à quoi en est le projet du 30km/h au sein du village. *M. Frédéric Rohner* indique qu'il faudra recontacter l'entreprise qui avait fait un premier projet, le corriger nous-mêmes, avant de le soumettre au Voyer de l'État pour approbation par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Ensuite, y apporter encore les éventuelles corrections.
- *M. Olivier Perret* soulève le flou de la vitesse autorisée à la rue Edouard-Verdan à proximité de la station COOP, la signalisation n'étant pas claire. La Municipalité prend note et va s'informer sur la possibilité de mettre des panneaux.
- *M. John Cochet* informe qu'il est en cours d'organisation d'une visite culturelle pour les membres du Conseil qui aura certainement lieu fin mai, début juin.
- *Mme Sandra Van Olmen Ray* informe que suite aux précédentes déprédations du collège de Montagny, si la situation semble s'améliorer à l'extérieur depuis

que les bancs ont été enlevés, il reste le problème de la serrure provisoire avec une seule clé pour entrer dans le collège, alors que 9 enseignants y viennent.

Il y a également le problème d'une fenêtre qui tient uniquement avec des scotchs !

- Ces plaintes seront transmises au *Municipal M. Pascal Tétaz*.

Mme Sandra Van Olmen Ray soulève encore d'autres problèmes :

- la double barrière sur le chemin qui monte à l'école a des crochets tellement tordus que même sans cadenas il est difficile de pouvoir l'ouvrir.

- Après un déneigement cet hiver, un bloc a été déplacé et se retrouve maintenant à l'intérieur d'une place de parc vers l'école.

La Municipalité prend note de ces remarques.

- *M. John Cochet* demande si la commune a l'intention d'arracher le 10 % de ses vignes, comme recommandé par la cave de Bonvillars. - Non, nous n'allons pas arracher de vignes ; nous n'avons que 1250 m² et n'arrivons souvent pas au quota de raisins à livrer, nous informe le *Municipal M. Eric Stoll*.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente clôt la séance à 21h15 en invitant l'Assemblée à un apéritif.

La Présidente



Corinne Baltar

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet